

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 23 janvier 2014
PROCÈS VERBAL

Date de convocation : Jeudi 16 janvier 2014
Nombre de Conseillers : En exercice : 105
: Présents : 82 et 81 pour la délibération 14-18
: Votants : 82 et 81 pour la délibération 14-18

TITULAIRES PRÉSENTS :

Michèle LECESNE – Jean QUÉRÉ – Gaëtan LEVITRE – Jean-Pierre HAREL – Jean-Marc MOGLIA – Lionel LEGRIX – Jean LE GOFF – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pierre DUMONT – Jean-Marie BOUCOURT – René DUFOUR – Jérôme FRYZ – Daniel BLUET – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Mathieu TRAISNEL – Emmanuel MACÉ – Françoise BRAULT – Alain LEMARCHAND – Jean-Pierre AUGER – Hervé LETELLIER – Jackie CANTRELLE – Jean-François LABORDE-PADIE – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Christian DEFLINE – Daniel BAYART – Daniel LAFFILLE – Michel QUENNEVILLE – Guillemette NOS – Jacky FLEITH – Jean-Pierre PERRIER – Robert OZEEL – Jacky GASNIER – Dominique DOUCHE – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Philippe DESRUES – Franck MARTIN – Véronique JULLIEN-MITSIENO – Ghislaine BAUDET – Bruno CANIVET – Patrice YUNG – Marie-Hélène GÂTEAU – Pauline BLASQUEZ – Isabelle MOMPLAY – Véronique JEANNE-TELLIER – Jean CARRÉ – Chantal PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Marie-Christine CALMON – Carole HERVAGULT – Simone MOREL – Didier PIEDNOËL – Eric JAMMET – Alain LOEB – Pascal SCHWARTZ – Claude LA ROCHE – Jacques LAROCHE – Alain DESORMEAUX – Guy PETEL – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Jocelyne DUCHEMIN – Janick LÉGER – François MERLE – Noëlle BOUDART – Bernard BEAUFRÈRE – Maryline NIAUX – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLERS SUPPLÉANTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANTS DES TITULAIRES EXCUSÉS :

François VIGOR – Sylvie BLANDIN – Axel DACHE – Christophe PETIT – Roger LEBLOND – Frédéric SIMIAN – Bernard CANCALON.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Yves GRENIER – Jean-Louis RAGO – Marie-Joëlle LENFANT – Lisa PASCUAL – Yves LANIC – Serge ARINAL – Jean-Louis RAGO – Gérard SAILLOT – Armelle LEFEBVRE – Valérie GLUTRON – Gilles DRAGÉE – Nicole LABICHE – Jean-François PETIT – Véronique BRETHIEZ-JULIA – Anne CHÂTAIN – Roland LIÉNARD – Denis LAHEYE – Pascal LABBÉ – Didier DAGOMET – Pierre MARC – Dominique HÉBERT – Paulette LECUREUX – Jean-Roger GODEMENT – Thierry JIMONET – Dominique DELAFOSSE – Pascal LEMAIRE – Jacques HUE – Agnès HALBOUT – Marc-Antoine JAMET – Rachida DORDAIN – Nathalie COVACHO-BOVE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LEGAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Frédéric FOURNIER – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Carole HERVAGULT

La séance est ouverte par Monsieur YUNG qui souhaite la bienvenue aux élus dans le nouvel hôtel d'agglomération.

Madame Carole HERVAGULT est désignée pour exercer, ce qu'elle accepte, la fonction de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance n'appelant aucune remarque, Monsieur YUNG lit l'ordre du jour et propose d'ajouter, ce qui est accepté, la délibération suivante :

14-22 – COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Exploitation d'une boucle locale de télécommunications – Avenant – Autorisation
Ceci étant fait, Monsieur YUNG relate l'actualité de la CASE :

Nouvel Hôtel d'Agglomération

Les services ont déménagé entre vendredi 17 et dimanche 19 janvier. Un gros travail mené par la direction générale, le service patrimoine, le service des moyens généraux, la communication, mais également le service informatique qui a dû intervenir tout le week-end et les jours suivants pour que tout soit opérationnel. Merci à eux. Il reste des choses à faire, comme dans toute installation de bâtiment. Mais néanmoins ce nouveau siège apporte plus de confort aux agents, au public et je l'espère à vous.

Caséo

L'inauguration est prévue le jeudi 20 février à 18h.

Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 février : 3 jours de découverte pieds au sec pour le grand public.

Prochains conseil

Le prochain conseil aura lieu le 27 février. Les suivants sont programmés, le 10 avril pour l'installation du nouveau conseil communautaire. Un autre est programmé le 17 avril.

A l'agenda

- *Mardi 28 janvier : début de la déconstruction de l'immeuble Avre à Maison Rouge Louviers à 11h30. Enfin !*
- *Inauguration de l'Hôtel d'Agglo et réception des vœux le 28/01 à 17h30. Nous inaugurons en même temps que Pôle emploi et la MEF*

14-01 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Principal - Adoption du budget primitif 2014

Monsieur MADROUX livre son sentiment sur le projet de budget :

« L'année 2013 n'aura pas été une excellente année pour notre pays. Lorsque ceux qui nous entourent renouent avec la croissance, laissant filer les dépenses et les déficits, nous continuons à emprunter sans tenir compte des avertissements de l'OCDE, du FMI, de la Cour des comptes...

Même les membres éminents du PS s'y mettent. Il n'est pas loin celui qui a fait ces commentaires. A cela, une raison : c'est la baisse des participations de l'Etat envers notre collectivité. Tant que le déficit s'aggravera, je crois que nous aurons des baisses d'aides de l'Etat.

Il faut diminuer les dépenses. Il n'y a pas 36 solutions : il faut contraindre les budgets. Est-il suffisamment contraint ? Je vous laisserai juger. Le fonctionnement et l'investissement doivent être réduits si nous voulons participer à ce redressement.

Donc, il n'y aura qu'une bataille, ce sera celle de l'emploi. Mais celle-ci ne se résoudra pas tant que nous ne permettrons pas à nos entreprises d'embaucher, créer...

Je le répète, il faudra baisser les charges des entreprises. Il faut que leurs carnets de commande se remplissent à nouveau, il faut leur permettre d'avoir une certaine flexibilité en accompagnant nos salariés mieux qu'on ne le fait actuellement.

Tous les gouvernements, pour moi, sont responsables ainsi que celui qui est actuellement en place. Notre fiscalité est absurde et fait fuir les créateurs, les entreprises et les jeunes diplômés tous nécessaires à la création d'activité.

Il faut figer notre fiscalité - et voire même baisser celle-ci, ne plus créer d'augmentations. On a un exemple, c'est la TEOM qui dégage un excédent. Or nous ne l'avons pas baissée. Je crois que c'est une erreur.

Sachons nous souvenir que le fonctionnement et l'investissement n'existent que si nos concitoyens règlent des impôts.

Donc nous ne créons pas de richesse, seules les entreprises le font ».

Après avoir entendu le propos liminaire de Monsieur MADROUX, Monsieur DOUCHE s'interroge :
« S'agit-il d'une déclaration personnelle ou de la position officielle de la CASE » ?

Monsieur MARTIN indique qu'il s'agit bien d'une opinion personnelle.

Monsieur DOUCHE se déclare surpris par cette déclaration.

« Patrick MADROUX vient de faire une déclaration qui représente son opinion politique, confirme Monsieur MARTIN. Il s'adresse à notre actuel gouvernement. Ses propos, qui n'ont rien à voir avec le budget de la CASE, nous mettent dans une situation difficile puisque le rapporteur est censé défendre le budget que nous vous présentons.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les collectivités locales doivent prendre leur part dans l'effort de redressement national. Lorsqu'elle est venue nous voir, Madame la Ministre Anne-Marie ESCOFFIER a annoncé, à Louviers, une baisse de plusieurs milliards des dotations aux collectivités locales. Faut-il aller plus loin et se faire Hara-Kiri ? Ce serait une erreur.

La part d'imposition perçue par la CASE, qui pèse sur les ménages, est dérisoire. Parallèlement, il faut maintenir les investissements car le problème majeur qui pèse sur notre pays, c'est l'absence d'investissement. Le secteur privé n'investit plus. Il est donc absolument vital, pour l'économie locale, de continuer à investir. Prenons le cas de l'hôtel d'agglomération. Cet équipement a fourni des milliers d'heures de travail dans le cadre d'un budget contenu. Et c'est la même chose pour le centre aquatique intercommunal. Les investissements portés par les collectivités locales assurent la survie des entreprises.

Il serait donc déraisonnable de supprimer les investissements. Cela aurait pour effet d'entraîner un cycle de récession. Les collectivités locales n'entrent que pour 1% dans la dette du pays, alors qu'elles portent 75 % de l'investissement public !

Nos grands contrats d'équipement sont accompagnés de clauses d'insertion sociale qui permettent d'embaucher des gens issus de nos quartiers. C'est donc favorable à l'emploi local. Il faut maintenir notre niveau d'investissement car il engendre un effet contrat-cyclique ».

Monsieur YUNG ne partage pas, lui non plus, l'analyse développée par Monsieur MADROUX :
« Patrick MADROUX le sait bien ! Nous regardons tous nos budgets, ligne par ligne, deux fois par an et nous réduisons les budgets qui doivent l'être. Nous faisons des économies dès qu'elles sont justifiées. Quant à l'idée de reverser les excédents de TEOM au budget général, je rappellerai que ce fut le contraire pendant 10 ans : c'était bien le budget général qui comblait le déficit du budget de la propreté publique. Aujourd'hui, ce budget est excédentaire et c'est très bien ainsi. Souvenons-nous également que nous aurons des investissements à mener comme, par exemple, l'installation de containers enterrés là où les communes le voudront ».

A son tour, Monsieur LEROY livre son sentiment sur ce budget :
« Monsieur le Président.

Vous nous présentez un budget de fonctionnement de 50,8 millions (contre 47,6 millions en 2013, soit 3,2 millions de plus), soit une augmentation de 6,7 % quand l'inflation est de 1% et les recettes courantes en baisse d'un million d'euros !

Est-ce bien raisonnable ?

Alors que le nombre de chômeurs augmente tous les mois (sauf bug informatique) dans toutes nos communes ?

Alors que les gens ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts !

Alors que les entreprises sont toujours plus nombreuses à faire faillite, croulant sous les impôts et les taxes prélevées sur les salaires et les entreprises pour assurer en grande partie notre train de vie et celle des autres collectivités locales ?

Vous avez sous les yeux une revue de presse de la semaine dernière : ce n'est pas aussi croustillant que Closer, mais beaucoup plus important pour la vie de tous les jours. Le journal économique de référence, Les Echos, titrait jeudi dernier : faillites d'entreprises : nouvelle année noire en France + 3% de faillite par rapport à 2012 qui était déjà une année terrible !

Pour la Région Haute-Normandie c'est encore bien pire : 13,3% de faillites supplémentaires, triste record !

Bien sûr, on investit ici, dans les parcs d'activité et les villages d'artisans, pour faire venir des entreprises qui créent des emplois, et c'est bien ! C'est ce qu'il faut faire. Mais si dans le même temps on matraque les salariés et les entreprises présentes ou qui s'installent, c'est se tirer une balle dans le pied !

Nous avons tous en tête la longue et triste liste des fermetures d'usines, sur Louviers et Val de Reuil ces 3 dernières années.

Est-ce bien raisonnable de continuer à dépenser comme si de rien n'était ?

Est ce bien raisonnable cette frénésie de communication, de brochures sur papier glacé, de panneaux 4x3 pour dire « aimez-moi » et « tout va bien » ?

Est-ce raisonnable le projet d'axe structurant, à plusieurs dizaines de millions d'euros qui sera, dit-on, massivement subventionné par l'Eco taxe... dont tout le monde sait qu'elle est morte ! Mais ce n'est pas grave on continue, on accélère même le projet : il faut faire vite, il faut créer « créer l'irréversible » ! Une fois que ce sera fait, on fera payer. Payer et toujours payer.

Monsieur le président, je vous en conjure, arrêtez le double langage :

- *Officiellement les finances sont saines, tout va bien, dormez braves gens on s'occupe de tout !*
- *En coulisse on travaille depuis un an avec un cabinet conseil parisien sur un « pacte financier » qui n'a d'autre but que d'asphyxier les communes, de créer un nouvel impôt communautaire et d'augmenter les Taxes sur les entreprises et les ménages.*

Dans la même veine, on nous avait dit : pour financer cet hôtel de la CASE, ne vous en faites pas on a trouvé un acheteur pour les anciens locaux (vous aviez- parait- il - une lettre d'engagement ferme !) et on va louer à des privés les m² que l'on aura en trop dans les nouveaux locaux ? Rien de tout cela et aujourd'hui nous avons la double peine : entretenir et chauffer les nouveaux locaux et entretenir, chauffer et garder les anciens.

C'est comme pour la piscine : on obtient l'accord unanime de l'assemblée pour un projet à 12 M d'euros, dans le 1^{er} contrat de plan et cela se termine au double ! Une piscine pharaonique, mais pas olympique, dont le déficit de fonctionnement va absorber une grosse partie de notre auto financement.

De grâce ! Descendez de votre nuage. Atterrissez. Ecoutez ce que l'on vous dit sur tous les tons depuis 3 ans.

Frank, vous êtes à la barre de ce navire depuis 15 ans et beaucoup de bonnes choses ont été faites. Mais je crains malheureusement que vous n'ayez, que NOUS n'ayons tous, ici, pris la grosse tête : nous ne voyons plus les icebergs de plus en plus nombreux et de plus en plus gros devant nous : on force toutes voiles dehors. Ce n'est plus le Marité... C'est le Titanic !

Pour la 3^e année consécutive je ne voterai pas ce budget de fonctionnement ».

Monsieur MARTIN répond aux critiques formulées par Monsieur LEROY :

« En ce qui concerne le Marité, je peux vous assurer qu'il s'agit d'une molécule dérisoire dans nos finances. De plus, la contribution que nous voterons tout à l'heure est en baisse par rapport à 2013 car, dans la mesure où l'exploitation est bénéficiaire, le montant des contributions versées par les collectivités locales baissera de quelques dizaines de milliers d'euros.

Ceci étant dit, je n'ai pas trop compris l'intervention de Bernard LEROY sur deux points :

- *L'aménagement de l'axe structurant,*
- *La construction du centre aquatique intercommunal.*

Ces deux dossiers représentent des investissements importants et Bernard LEROY approuve les investissements. Ce sont des investissements structurants, répondant à des besoins identifiés par des études. En fait, je pense que c'est la campagne électorale qui pousse Bernard LEROY à utiliser des adjectifs ronflants...

Les investissements menés sur le centre aquatique correspondent aux besoins actuels de la population. Ce centre a été conçu pour être fréquenté, parce qu'il faut développer une offre de loisirs parallèle au besoin d'apprentissage et à la pratique en club.

Sur cette question des investissements, nous n'avons aucune hésitation à avoir tant qu'ils ne génèrent pas des frais financiers importants. Les taux d'emprunt très bas, liés à l'habileté technique d'Hervé NEVEU et des fonctionnaires ici présents nous permettent d'avoir une dette des plus mesurée.

Intéressons-nous au fonctionnement. L'important n'est pas le niveau de la dépense, mais la différence entre nos dépenses et nos recettes, donc l'épargne brute. Nous dépensons beaucoup moins que ce que nous percevons. Nos finances sont saines et bien gérées. Notre épargne s'élève à 9 M€ ! Nous sommes donc strictement en ligne par rapport aux années précédentes. Tout va très bien ! Il n'y a aucune dégradation de nos finances.

Revenons maintenant sur les déclarations de François HOLLANDE par rapport aux dotations des collectivités locales. La Haute-Normandie aurait le meilleur budget de France. Nicolas MAYER ROSSIGNOL s'en targue à l'envie. Mais l'argent public dort et il pourrait être un peu plus dépensé.

Enfin, je ne vois pas quel est le rapport entre notre budget et les défaillances d'entreprises liées, me semble-t-il, à la désindustrialisation de notre région, peu marquée par le tertiaire.

François HOLLANDE a pris conscience qu'il faut répartir les charges différemment. Seul ce gouvernement a le courage de faire face et de mettre en place les réformes.

Nos finances sont saines et nous pouvons dormir tranquilles. Nous ne sommes pas prêts d'avoir des difficultés sur le fonctionnement qui, quelque part, est aussi de l'investissement ».

Monsieur DOUCHE intervient à son tour :

« Je ne me souviens pas d'avoir vu Bernard LEROY aussi pugnace lorsque nous avons voté le transfert de la maison commune vers l'hôtel d'agglomération et lorsque nous avons voté la réalisation de la piscine.

De mon côté, je reste relativement hostile à l'octroi de subventions à des organismes extérieurs à la CASE parce que, trop souvent, nous n'avons aucun retour sur leur activité ni les actions qu'ils mènent en faveur de la CASE.

Par contre, je rejoins Franck MARTIN sur le fait que le fonctionnement est, un peu, de l'investissement. A ce titre et pour le bien des enfants, je souhaite vivement que la CASE puisse accompagner les communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires » souligne-t-il.

« En remettant en cause l'axe structurant, Bernard LEROY remet en cause les déplacements de la population, s'insurge Monsieur CANIVET. Or, en réalisant ces investissements, nous créons des emplois non délocalisables. Et en matière de fiscalité, faut-il rappeler que l'Etat versera au total 55 Mds€ aux entreprises ? Et que fait-il pour combattre les 80 Mds€ d'évasion fiscale ?

La CASE est un investisseur dans la bonne mesure. Nous n'exagérons pas. En fait, chaque catégorie sociale essaie de défendre son bout de gras. Bernard LEROY ne déroge pas à cette règle » note-t-il.

« En ce qui me concerne, je pense simplement aux agents qui travaillaient dans de mauvaises conditions à la Maison commune, remarque Monsieur ZOUTU. Je pense que leurs conditions de travail se sont grandement améliorées avec cet Hôtel d'agglomération ».

« Ceux qui me connaissent savent que je suis intransigeant sur les frais de fonctionnement, reprend Monsieur YUNG. Si vous voulez que nous fassions des économies, dites-nous quels sont les postes où elles doivent être faites ! Dites-nous ce que nous devons baisser !

Les 600 K€ que nous mettons de côté chaque année additionnés aux fonds de concours versés aux communes représentent 8% du fonctionnement de la CASE.

Quant aux locaux de Val de Reuil... Une entreprise s'était proposée pour les racheter. La somme proposée ne nous est pas apparue correcte. Nous allons donc louer ces bâtiments. Il y avait là-bas 17 ALGECO. Le prix demandé pour agrandir nos locaux était énorme. Je crois que nous avons bien fait de nous installer ici.

Enfin, sur le budget de fonctionnement de l'agglomération, croyez-moi, il est exemplaire et tient compte de nombreux facteurs comme, par exemple, l'arrivée d'administrateurs du droit des sols supplémentaires rendus nécessaires par la fusion de nos deux collectivités.

Je le dis et le répète : nous pouvons baisser les frais de fonctionnement, mais dites-nous où. Et comment ».

Monsieur JACQUET livre également son sentiment :

« Tout d'abord, je voudrais remercier Bernard LEROY pour la communication de cette revue de presse. Il y a fait figurer une interview de Laurent FABIUS. Vous avez changé, c'est bien !

Sur la compétitivité des entreprises : je suis persuadé qu'il n'y a pas de territoire aussi performant que le nôtre pour accueillir des entreprises. Nos parcs d'activités sont cités en exemple.

Mais il faut aussi que la CASE soit attractive pour les ménages. Nous voulons favoriser la mixité sociale sur le territoire parce que sinon, l'immobilier deviendra inabordable.

Je pense également que nous sommes plutôt sobres dans nos dépenses. Les entreprises ne sont pas matraquées. Les ménages non plus car nous avons tous conscience que les gens souffrent. Les impôts n'ont pas augmenté.

Je suis persuadé qu'il faut défendre le service public qui permet de préparer les projets. A ce titre, il faut plus de solidarité intercommunale, plus d'intégration, de solidarité de territoire ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur CARRÉ abonde en ce sens :

« Lorsque nous parlons de frais de fonctionnement, certains pensent au personnel. Moi aussi. Nous avons des services compétents. Nous sommes toujours bien accueillis, bien renseignés, bien servis par le personnel de la CASE. Le service public ne partira pas à l'étranger ».

« Personne n'a parlé de réduction, mais de stabilisation, corrige Monsieur LEROY. L'inflation en France s'élève, bon an mal an, à 1%. Or, nos dépenses augmentent de 6% ! Nous allons dans le mur, contre l'intérêt des collectivités locales. Il faut prendre conscience des faillites d'entreprises et appliquer à nos finances un principe de réalité. Dois-je rappeler que l'autofinancement de la CASE a baissé de 50 % entre 2013 et 2014 ? La CASE perçoit 2,7 M€ de recettes grâce au Vaudreuil et ne reverse que 700 000 € à la commune ; soit un bénéfice net de 2M€.

C'est la 3^e intervention de ce type que je prononce. Ecoutez ! Partageons ! Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Faisons attention, car les années qui arrivent seront encore plus dures ».

« Le budget de la CASE a été construit sur les excédents de l'ex-Taxe Professionnelle perçue par les communes rappelle Monsieur YUNG. Désormais, l'argent ne vient pas que de là. Nous avons multiplié les sources de financement. Croyez-moi, je regrette la TP. L'Etat a privé les collectivités locales de 8 Mds€. Qu'avons-nous eu en contrepartie ? Je n'ai pas vu beaucoup d'emplois se créer sur la CASE » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 79 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote du budget primitif 2014 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ainsi que par chapitres et opérations en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés,

approuve le budget primitif 2014 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ainsi que par chapitres et opérations en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés :

Annexe 1 Budget Primitif 2014, Budget principal Individualisation par Chapitre

Section	Nat. / rmt	Votes	Lia. / Vote	DEPENSE	RECETTE		
FONCT	REEL	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		817 450.00		
		73	IMPOTS ET TAXES		42 130 000.00		
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		16 224 090.00		
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		200 660.00		
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		220 000.00		
		013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 007 800.00		
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 142 364.00			
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 850 000.00			
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 050 000.00			
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 715 320.00			
		66	CHARGES FINANCIERES	843 400.00			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	698 660.00			
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	600 000.00			
		Total REEL				50 899 744.00	60 600 000.00
		ORDRE		042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 489 520.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			6 210 736.00			
Total ORDRE				9 700 256.00			
Total FONCT				60 600 000.00	60 600 000.00		
INV	REEL	024	PRODUITS DES CESSIONS		5 000.00		
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 755 732.00	12 118 295.00		
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		3 679 635.00		
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	31 900.00	5 961 523.00		
		204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 000 000.00			
			Opérations équipement	27 677 077.00			
		Total REEL				31 464 709.00	21 764 453.00
ORDRE		040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 489 520.00			
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 210 736.00			
Total ORDRE				9 700 256.00			
Total INV				41 164 965.00	21 764 453.00		
Total général				92 064 709.00	92 064 709.00		

Annexe 2 : Budget Primitif 2013, Budget principal Individualisation des opérations d'équipement

Voir page suivante.

027001	ACCUEIL GENS DU VOYAGE [HAB]	
029001	REQUALIFICATION PARC FRINGALE [ECO]	27 800.00
0303	REQUALIFICATION ECOPARC 1 [ECO]	
0319	RELAIS BUS [ORU]	
0401	ZA GENETRIALUX LA HAYE MALHERBE [AMU]	
0406	PARTICIPATION ZAC PORTES [AMU]	
04801	PROJET BOHICON [COD]	
0532	ROUTE DES FALAISES [ORU]	20 000.00
200605	ATELIER VOIRIE SUD	
200827	REQUALIFICATION PARC ACTIVITE [ECO]	226 000.00
200629	PARTICIPATION ZAC COTEAUX [AMU]	400 000.00
200720	MISE EN SECURITE EP PARCS [ECO]	130 000.00
200748	MAISON DE L'EMPLOI & FORMATION	329 000.00
200849	PLATE FORME MULTIMODALE (ECO)	75 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 000 000.00
524001	ORU MAISON ROUGE LOUVIERS	920 700.00
52401	VAL DE REUIL [ORU]	
52402	PARTICIPATIONS BAILLEURS [ORU]	
7201	AIDE A LA PIERRE [HAB]	700 000.00
7202	BONIFICATION PIG [HAB]	50 000.00
7203	SUBVENTION PARTICULIERS [HAB]	60 000.00
7204	PASS FONCIER [HAB]	90 000.00
7205	PARTICIPATIONS BAILLEURS SOCIAUX [HAB]	338 000.00
7206	FDC HABITAT	50 000.00
80001	ATELIERS COMMUNAUTAIRES [PAT]	
81601	WEB VILLE VOIRIE-RESEALUX [SIG]	6 600.00
82001	ETUDES DIVERSES URBANISME [AMU]	325 675.00
82002	DOCUMENTS URBANISME [AMU]	
82003	PROGRAMME ACTION FONCIERE [AMU]	850 000.00
82005	ACQUISITIONS FONCIERES [AMU]	1 168 272.00
82006	SUBVENTION PARTICULIER [AMU]	5 000.00
82007	SECURITE AUDRESSET [AMU]	
83305	ACTIONS ECONOMIE D ENERGIE - BATIMENTS PUBLIC ET ECLAIRAGE PUBLIC	152 000.00
9005	SIGNALIETIQUE PARCS ACTIVITES	
02001	SYSTEME INFO/APPLICATIFS	240 300.00
02002	MATERIELS DIVERS/MOBILIER [DGA]	47 900.00
02003	MATERIELS INFORMATIQUES	90 000.00
02004	FONDS DE CONCOURS PROJETS COMMUNAUX [DGA]	1 000 000.00
02005	PARC VEHICULE [PAT]	90 000.00
020060	PISCINE INTERCOMMUNALE	3 615 630.00
02007	PARC BATIMENTS [PAT]	365 600.00
020	DEPENSES IMPREVUES	
7207	HABITAT ADAPTE	60 000.00
90002	SITE COVOITURAGE INTERENTREPRISES	
9401	DISPOSITIF OCM [COA]	405 200.00
0528	SIGNALIETIQUE ZONES RURALES [COA]	26 000.00
029502	TOURISME FLUVIAL [TOU]	15 000.00
200828	RANDONNEE NAUTIQUE [TOU]	140 000.00
00951	SIGNALIETIQUE TOURISTIQUE [TOU]	30 000.00
9502	SIGNALIETIQUE RANDONNEE [TOU]	
0508	CREATION AIRES CAMPING CAR [TOU]	60 000.00
00953	SOUTIEN HEBERGEMENT RURAL [TOU]	5 000.00
95003	AUDIO GUIDE [TOU]	
95004	CIRCUITS DU PATRIMOINE [TOU]	
82217	TRAVAUX RENFORCEMENT VOIRIE [VOI]	2 400 000.00
82205	TRAVAUX VOIRIES CONVENTION [VOI]	
82218	PETITS AMENAGEMENTS VOIRIE [VOI]	405 000.00
82219	AMENAGEMENT QUALITATIF URBAIN [VOI]	3 540 000.00
82220	FONDS DE CONCOURS VOIRIE [VOI]	310 000.00
82221	SERVICE EXPLOITATION [VOI]	160 000.00
81502	PLAN DEPLACEMENT URBAIN [DEP]	2 335 000.00
83301	EQUIPEMENT DE SERVICE [ENA]	35 000.00
83304	TRAVAUX MLIEUX NATURELS [ENA]	975 000.00
83101	TRAVAUX RESEAU FLUVIAL [ENT]	500 000.00
81301	EQUIPEMENT PROPRETE PUBLIQUE [PUR]	20 000.00
81202	EQUIPEMENT TRAVAUX GESTION DES DECHETS [OME]	572 500.00
81204	INFRASTRUCTURES DECHETS [OME]	45 000.00
201214	CONTRAT AGGLOMERATION - PARTICIPATION	520 000.00
92001	BATIMENT MARAICHAGE	1 235 000.00
82009	SCOT	50 000.00
82222	AMENAGEMENT VOIE VERTE	1 440 000.00
9402	CONVENTION CASE LERY [COA]	200 000.00
Total REEL		29 677 077.00

Total général

29 677 077.00

14-02 – FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – AP/AE/CP - Adoption des Autorisations de Programmes – Autorisations d’Engagements / Crédits de Paiement – Budget Principal – Budgets annexes Eau potable – Assainissement collectif – Transports – Activités économiques, artisanales et commerciales – Exercice 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'adoption des révisions des autorisations d'engagement et de programme sur le Budget Principal, des autorisations de programmes sur les budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, Transports, Activités économiques, artisanales et commerciales,
- approuve les autorisations d'engagement et de programme sur le Budget principal, les autorisations de programmes sur les budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, Transports et Activités économiques, artisanales et commerciales telles qu'annexées à la présente délibération [Annexes 1 à 6].

Annexe 1 : Budget Principal

Exercice 2014 Situation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

Voir page suivante.

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
Dépenses	160 476 146.00	6 820 000.00	167 296 146.00	96 093 438.95	22 510 702.00	1 400 000.00	47 292 005.05
0102 2010 1 ECONOMIE D ENERGIE	783 000.00		783 000.00	480 122.58	152 000.00		150 877.42
0105 2010 2 MEF	17 900 417.00	1 000 000.00	18 900 417.00	17 570 683.54	329 000.00		1 000 733.46
0105 2010 4 PISCINE INTERCOMMUNALE	25 142 900.00		25 142 900.00	21 522 275.62	3 615 630.00		4 994.38
0105 2012 1 BATIMENT HAUTS PRES	4 642 000.00		4 642 000.00	2 185 051.12	1 235 000.00		1 221 948.88
0201 2009 1 PAF	16 800 000.00		16 800 000.00	2 110 704.49	850 000.00		13 839 295.51
0201 2009 2 RESERVES FONCIERES	4 194 000.00	1 000 000.00	5 194 000.00	3 025 727.99	1 168 272.00		1 000 000.01
0201 2010 2 RENOVATION URBAINE LOUVIERS	14 191 000.00		14 191 000.00	9 872 801.17	920 700.00		3 397 498.83
0202 2009 1 PARTICIPATION BAILLEURS SOCIAUX	5 634 023.00		5 634 023.00	2 377 755.58	338 000.00	650 000.00	2 268 267.42
0202 2009 2 AIDES A LA PIERRE	6 266 400.00		6 266 400.00	2 847 307.48	750 000.00	750 000.00	1 919 092.52
0301 2009 3 AMENAGEMENT DES PA ET ZA	2 597 000.00		2 597 000.00	1 180 050.98			1 416 949.02
0301 2010 1 REQUALIFICATION PA ET ZA	2 805 712.00	620 000.00	3 425 712.00	2 603 595.68	820 000.00		2 116.32
0301 2010 4 ECOPARC II CENTRE DEVE	1 772 000.00		1 772 000.00	1 645 192.08			126 807.92
0301 2010 8 SERVICE AUX ENTREPRISES	50 000.00		50 000.00				50 000.00
0302 2010 1 VILLAGES D ARTISANS	3 775 500.00		3 775 500.00	59 155.81			3 716 344.19
0302 2011 1 DISPOSITIF OCM	1 450 500.00		1 450 500.00	442 831.40	437 100.00		570 568.60
0303 2012 1 RANDONNE NAUTIQUE	200 000.00		200 000.00	60 000.00	140 000.00		
0401 2009 1 AMGT QUALIFICATIF VOIRIE	15 011 175.00	2 350 000.00	17 361 175.00	13 353 544.73	3 540 000.00		467 630.27
0401 2009 3 PETITS AMGT DE VOIRIE	2 163 906.00	5 000.00	2 168 906.00	1 763 756.50	405 000.00		149.50
0401 2009 5 TRAVAUX DE RENFORCEMENT VOIRIE	7 976 000.00		7 976 000.00	5 535 900.80	2 000 000.00		440 099.20
0401 2010 4 ACQUISITION MATERIEL VOIRIE	668 500.00	120 000.00	788 500.00	627 094.45	160 000.00		1 405.55
0401 2012 1 VOIE VERTE	1 100 000.00		1 100 000.00	150 000.00	920 000.00		30 000.00
0401 2012 3 REQUALIFICATION DES CENTRES BO	2 100 000.00		2 100 000.00	1 115 000.00	520 000.00		465 000.00
0401 2013 1 OUVRAGES D'ART	700 000.00		700 000.00		400 000.00		300 000.00
0402 2009 5 PDU	157 829.51		157 829.51	157 829.51			
0402 2011 1 PDU	14 392 170.49		14 392 170.49	1 865 511.10	2 335 000.00		10 191 659.39
0403 2009 1 TRAVAUX MILIEUX NATURELS	5 852 773.00	1 125 000.00	6 777 773.00	2 087 422.62	975 000.00		3 715 350.38
0404 2009 1 TRAVAUX RESEAUX HYDRAULIQUE	2 349 340.00	600 000.00	2 949 340.00	1 454 123.72	500 000.00		895 216.28
Recettes	34 445 395.00	1 955 000.00	36 400 395.00	20 141 508.08	5 541 250.00	700 000.00	10 017 636.92
0102 2010 2 ECONOMIE D ENERGIE	150 000.00		150 000.00	96 718.50			53 281.50
0105 2010 3 MEF	2 404 000.00		2 404 000.00	1 699 074.84			704 925.16
0105 2010 5 PISCINE INTERCOMMUNALE	7 706 560.00		7 706 560.00	4 870 000.00			2 836 560.00
0105 2012 2 BATIMENT HAUTS PRES	1 384 800.00		1 384 800.00	862 600.00			522 200.00
0201 2010 3 RENOVATION URBAINE LOUVIERS	2 730 015.00		2 730 015.00	1 859 033.36	765 900.00		105 081.64
0202 2009 3 AIDES A LA PIERRE	5 134 959.00		5 134 959.00	2 183 299.75	700 000.00	700 000.00	1 551 659.25
0301 2010 3 REQUALIFICATION PA ET ZA	713 000.00		713 000.00	745 248.78			-32 248.78
0301 2010 5 ECOPARC II CENTRE DEVE	422 000.00		422 000.00	422 000.00			
0301 2010 6 AMENAGEMENT DES PA ET ZA	273 410.00		273 410.00				273 410.00
0302 2010 2 VILLAGES D ARTISANS	1 547 595.00		1 547 595.00				1 547 595.00
0302 2011 2 DISPOSITIF OCM	807 050.00		807 050.00	405 240.20	359 800.00		42 009.80
0303 2012 2 RANDONNE NAUTIQUE	100 400.00		100 400.00	35 100.00	15 050.00		50 250.00
0401 2009 2 AMGT QUALIFICATIF VOIRIE	4 846 652.00	950 000.00	5 796 652.00	4 781 546.32	850 000.00		165 105.68
0401 2009 4 PETITS AMGT DE VOIRIE	584 885.00	190 000.00	774 885.00	532 619.58	190 000.00		52 265.42
0401 2011 1 TRAVAUX DE RENFORCEMENT VOIRIE				5 234.64			-5 234.64
0401 2012 2 VOIE VERTE	297 500.00		297 500.00		267 000.00		30 500.00
0401 2012 4 REQUALIFICATION DES CENTRES BOURGS	660 000.00		660 000.00		660 000.00		
0402 2011 2 PDU	2 545 000.00		2 545 000.00	214 550.70	918 500.00		1 411 949.30
0403 2009 2 TRAVAUX MILIEUX NATURELS	2 030 793.00	715 000.00	2 745 793.00	1 429 241.41	715 000.00		601 551.59
0404 2009 2 TRAVAUX RESEAUX HYDRAULIQUE	106 776.00	100 000.00	206 776.00		100 000.00		106 776.00

Annexe 2 : Budget Principal – exercice 2014 Situation des Autorisations d'Engagement et de Crédits de Paiement

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice 2016	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
				(1)	(2)		
Dépenses	31 186 117.33	5 003 184.98	36 189 302.29	28 065 321.22	7 159 700.00	40 079.72	2 903 201.35
0202 2010 1 GESTION DES AIRES D'ACCUEIL	608 407.33		608 407.33	547 918.94			60 488.39
0202 2010 3 FIG / OPAH	129 000.00		129 000.00	34 920.28	54 000.00	40 079.72	
0302 2011 4 DISPOSITIF OCM	150 900.00	39 184.98	190 084.98	101 884.96	88 200.00		
0401 2010 1 VOIRE - INTERVENTIONS PLURIANNUELLES	3 450 000.00		3 450 000.00	2 329 267.59	453 500.00		867 232.41
0403 2010 1 GESTION DES MILIEUX NATURELS	554 810.00	164 000.00	718 810.00	480 014.77	164 000.00		74 785.23
0504 2010 1 COLLECTE OME [HT]	6 322 000.00		6 322 000.00	4 352 734.92	800 000.00		1 189 265.08
0504 2010 2 COLLECTE OME [TTC]	19 950 000.00	4 800 000.00	24 750 000.00	18 218 579.76	5 600 000.00		931 420.24
Recettes	897 695.00		897 695.00	555 254.10	88 810.00	29 591.88	223 849.02
0202 2010 2 GESTION DES AIRES D'ACCUEIL	622 583.00		622 583.00	373 781.78			248 791.22
0202 2010 4 FIG / OPAH	209 547.00		209 547.00	127 245.12	62 710.00	29 591.88	
0302 2010 3 DISPOSITIF OCM	65 375.00		65 375.00	54 217.20	38 100.00		-24 942.20

Annexe 3 : Budget Eau Potable Exercice 2014 Situation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

B2.1- SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
				(1)	(2)		(3)
Dépenses	10 885 215.00		10 885 215.00	7 187 520.62	2 700 000.00		997 694.38
0502A2 2010 1 TRAVAUX EAU POTABLE	10 885 215.00		10 885 215.00	7 187 520.62	2 700 000.00		997 694.38
Recettes	3 595 328.00		3 595 328.00	1 624 843.38	300 000.00		1 670 484.62
0502A2 2009 2 TRAVAUX EAU POTABLE	3 595 328.00		3 595 328.00	1 624 843.38	300 000.00		1 670 484.62

Annexe 4 : Budget Assainissement collectif Exercice 2014 Situation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

B2.1- SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
				(1)	(2)		(3)
Dépenses	31 154 316.00	4 000 000.00	35 154 316.00	18 697 840.70	9 250 000.00		7 208 475.30
0501A3 2009 2 ASSAINISSEMENT : TRAVAUX EXTENSION	12 035 689.00	4 000 000.00	16 035 689.00	10 742 953.62	3 650 000.00		1 642 735.38
0501A3 2009 4 ASSAINISSEMENT : TRAVAUX MISE EN CONFORMITE	19 118 627.00		19 118 627.00	7 954 887.08	5 600 000.00		5 563 739.92
Recettes	25 587 024.00		25 587 024.00	19 525 828.09	4 520 000.00		1 541 195.91
0501A3 2009 3 ASSAINISSEMENT : TRAVAUX EXTENSION	4 250 000.00		4 250 000.00	2 566 623.66	1 635 000.00		-11 623.66
0501A3 2009 5 ASSAINISSEMENT : TRAVAUX MISE	21 337 024.00		21 337 024.00	16 959 204.43	2 825 000.00		1 552 819.57

Annexe 5 : Budget Transports Exercice 2014 Situation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

B2.1- SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
				(1)	(2)		(3)
Dépenses	5 020 000.00	1 200 000.00	6 220 000.00	1 407 388.90	2 060 000.00	1 132 649.00	1 619 962.10
0503A 4 2010 1 RESEAUTIQUE BILLETIQUE	420 000.00		420 000.00	381 179.36			38 820.64
0503A 4 2011 3 AGRANDISSEMENT DEPOT TRANSBORD	1 400 000.00	1 200 000.00	2 600 000.00	69 565.79	1 400 000.00	1 132 649.00	-2 214.79
0503A 4 2012 1 BUS : RENOUVELLEMENT PARC	2 600 000.00		2 600 000.00	958 643.75	660 000.00		983 356.25
0503A 4 2013 1 BUS : RENFORCEMENT PARC	600 000.00		600 000.00				600 000.00
Recettes	210 000.00		210 000.00	14 107.52			195 892.48
0503A 4 2011 4 RESEAUTIQUE BILLETIQUE	210 000.00		210 000.00	14 107.52			195 892.48

**Annexe 6 : Budget Activités économique, artisanale et commerciale
Exercice 2014 Situation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement**

B2.1- SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015) (3)
Dépenses	2 782 000.00	4 420 000.00	7 202 000.00	2 782 000.00	350 000.00		4 070 000.00
0301B 2012 1 VILLAGE D'ARTISANS PDA	2 782 000.00	120 000.00	2 902 000.00	2 782 000.00	120 000.00		
0301B 2014 2 VILLAGE ARTISANS VDR		1 700 000.00	1 700 000.00		170 000.00		1 530 000.00
0301B 2014 4 VILLAGE ARTISANS VAUDREUIL		2 600 000.00	2 600 000.00		60 000.00		2 540 000.00
Recettes	605 000.00		605 000.00	605 000.00			
0301B 2012 2 VILLAGE D'ARTISANS	605 000.00		605 000.00	605 000.00			

14-03 – FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – Vote des budgets annexes primitifs 2014 Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut débit, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH opérations d'urbanisme, Activités économiques, artisanales et commerciales, Maintien à domicile, Gendarmerie

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote des budgets primitifs 2014 pour les budgets annexes par chapitres au niveau de la section d'exploitation ainsi que par chapitres et par opérations budgétaires en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut débit, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH opérations d'urbanisme, Activités économiques-artisanales-commerciales, Maintien à domicile, Gendarmerie,
- approuve les budgets annexes pour l'exercice 2014 par chapitres au niveau de la section d'exploitation ainsi que par chapitres et par opérations budgétaires en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut débit, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH opérations d'urbanisme, Activités économiques-artisanales-commerciales, Maintien à domicile, Gendarmerie,
- dit que les subventions du budget principal vers les budgets annexes seront définitivement arrêtées après la reprise des résultats comptables issus de la gestion 2013.

**Annexe vote Budgets primitifs 2014
Budgets Annexes de l'Agglomération Seine-Eure**

Budget Primitif 2014, Budget Annexe Eau potable *

Voir page suivante

Section	Nature du mouvement	Vote	Lib. Vote	DEPENSE	RECETTE	
E-Exploitation	REEL	E011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	249 200.00		
		E012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	150 000.00		
		E013	ATTENUATIONS DE CHARGES		19 000.00	
		E65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 100.00		
		E66	CHARGES FINANCIERES	250 000.00		
		E67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		
		E70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		1 440 000.00	
			Total REEL		674 300.00	1 459 000.00
			ORDRE		891 280.00	106 580.00
				Total Exploitation	1 565 580.00	1 565 580.00
I-IV	REEL	E13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		300 000.00	
		E16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 318 500.00	3 533 800.00	
		E21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		400 000.00	
		E27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400 000.00	400 000.00	
		E81001	TRAVAUX EAU POTABLE	2 700 000.00		
			Total REEL		5 418 500.00	4 633 800.00
	ORDRE		106 580.00	891 280.00		
		Total I-IV	5 525 080.00	5 525 080.00		
		Total général	7 090 660.00	7 090 660.00		

Budget Primitif 2014, Budget Annexe Assainissement collectif *

Section	Nature du mouvement	Vote	Lib. Vote	DEPENSE	RECETTE		
E-Exploitation	REEL	E011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	865 500.00			
		E074	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		230 000.00		
		E070	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		2 500 000.00		
		E067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00			
		E012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 000.00			
		E065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00			
		E066	CHARGES FINANCIERES	670 000.00			
			Total REEL		1 530 500.00	2 730 000.00	
			ORDRE	E023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 334.00	
				E042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 014 896.00	295 730.00
		Total ORDRE	1 495 230.00	295 730.00			
		Total Exploitation	3 025 730.00	2 995 730.00			
I-IV	REEL	E80001	TRAVAUX EXTENSION RESEAUX	3 650 000.00			
		E16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 816 000.00	700 000.00		
		E21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 555 000.00		
		E27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 555 000.00	1 555 000.00		
		E13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 700 000.00		
		E80002	TRAVAUX MISE EN CONFORMITE	5 600 000.00	1 670 000.00		
			Total REEL		16 621 000.00	15 421 500.00	
			ORDRE	E021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		480 334.00
				E040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 730.00	1 014 896.00
				Total ORDRE	295 730.00	1 495 230.00	
		Total Investissement	16 916 730.00	16 916 730.00			
		Total général	19 942 460.00	19 942 460.00			

Budget Primitif 2014, Budget Annexe SPANC *

Voir page suivante.

Section	Nature du mouvement	Chapitre (code)	Chapitre	Type de mouvement	DEPENSE	RECETTE
Exploitation	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		4 000.00	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		21 000.00	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		100.00	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000.00	
		70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			30 000.00
		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			0.00
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			100.00
	Total REEL			30 100.00	30 100.00	
Exploitation	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		33 000.00	33 000.00
			Total ORDRE		33 000.00	33 000.00
Total Exploitation					63 100.00	63 100.00
Investissement	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		33 000.00	33 000.00
			Total ORDRE		33 000.00	33 000.00
Total Investissement					33 000.00	33 000.00
Total général					96 100.00	96 100.00

Budget Primitif 2014, Budget Annexe Transports *

Section	Nature	Vote	Chapitre	Sens	DEPENSE	RECETTE		
Exploitation	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		220 400.00			
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		139 000.00			
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 863 600.00			
		73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE			5 000 000.00		
		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			1 036 500.00		
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 000.00		
		022	DEPENSES IMPREVUES		1 000.00			
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		30 000.00			
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			890 100.00		
		66	CHARGES FINANCIERES		45 000.00			
			Total REEL		6 299 000.00	6 928 600.00		
		Exploitation	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		88 934.00	
				042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		639 227.00	98 561.00
	Total ORDRE		728 161.00	98 561.00				
Total Exploitation					7 027 161.00	7 027 161.00		
INV	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		244 000.00	1 777 400.00		
		815001	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 160 000.00			
			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 000.00			
		Total REEL		2 407 000.00	1 777 400.00			
	INV	ORDRE	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			88 934.00	
040			OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		98 561.00	639 227.00		
	Total ORDRE		98 561.00	728 161.00				
Total général					9 532 722.00	9 532 722.00		

Budget Primitif 2014, Budget Crèche d'Entreprises *

Voir page suivante.

Section	Nature du mouvement	Chapitre (code)	Chapitre	Sans	DEPENSE	RECETTE
EXPLOITATION	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 000.00	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		67 500.00	34 000.00
	Total ORDRE				77 500.00	34 000.00
	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		16 500.00	
		66	CHARGES FINANCIERES		40 200.00	
70		VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			57 750.00	
74		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			42 450.00	
Total REEL				56 700.00	100 200.00	
Total Exploitation				134 200.00	134 200.00	
INVESTISSEMENT	ORDRE	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			10 000.00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		34 000.00	67 500.00
	Total ORDRE				34 000.00	77 500.00
	REEL	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0.00	429 000.00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		43 000.00	702 500.00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS		1 132 000.00	
Total REEL				1 175 000.00	1 131 500.00	
Total INVESTISSEMENT				1 209 000.00	1 209 000.00	
Total général				1 343 200.00	1 343 200.00	

Budget Primitif 2014, Budget Activités économiques, artisanales et commerciales *

Section	Nature du mouvement	Niveau de vote	Chapitre	Sans	DEPENSE	RECETTE
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		663 708.00	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		100.00	
		66	CHARGES FINANCIERES		137 000.00	
		70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			486 000.00
		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			328 000.00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			133 452.00	
	Total REEL				800 808.00	947 452.00
ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		163 220.00	16 576.00	
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			16 576.00	
Total ORDRE				163 220.00	16 576.00	
Total Exploitation				964 028.00	964 028.00	
INVESTISSEMENT	REEL	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			2 000 000.00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		121 912.00	451 268.00
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		90 000.00	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 126 000.00	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		260 000.00		
	Total REEL				2 597 912.00	2 451 268.00
ORDRE	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		16 576.00	163 220.00	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		16 576.00	163 220.00	
Total ORDRE				33 152.00	326 440.00	
Total INVESTISSEMENT				2 631 064.00	2 631 064.00	
Total général				3 578 516.00	3 578 516.00	

Budget Primitif 2014, Budget Réseau Haut Débit *

Section	Nature du mouvement	Chapitre (code)	Chapitre	Sans	DEPENSE	RECETTE
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		5 500.00	
		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			207 000.00
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			18 500.00
	Total REEL				5 500.00	225 500.00
ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		220 000.00		
	Total ORDRE			220 000.00		
Total Exploitation				225 500.00	225 500.00	
INVESTISSEMENT	REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		120 000.00	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 000.00	
	Total REEL				220 000.00	
	ORDRE	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			220 000.00
Total ORDRE					220 000.00	
Total INVESTISSEMENT				220 000.00	220 000.00	
Total général				445 500.00	445 500.00	

Budget Primitif 2014, Maintien à domicile *

Section	Groupe	Libelle Groupe	Sens DEPENSE	RECETTE
Exploitation	Groupe D1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	29 450.00	
	Total Groupe D1		29 450.00	
	Groupe D2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	595 300.00	
	Total Groupe D2		595 300.00	
	Groupe D3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	39 600.00	
	Total Groupe D3		39 600.00	
	Groupe R1	PRODUITS DE LA TARIFICATION		535 400.00
	Total Groupe R1			535 400.00
	Groupe R2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		128 950.00
	Total Groupe R2			128 950.00
Total général			664 350.00	664 350.00

Budget Primitif 2014 Gendarmerie *

Section	Nat. rvt	Vote	Lib. Vote	Sens DEPENSE	RECETTE
Exploitation	REEL	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		45 000.00
		66	CHARGES FINANCIERES	45 000.00	
		Total REEL		45 000.00	45 000.00
		Total Exploitation		45 000.00	45 000.00
INV	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		9 000 000.00
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 340 000.00
		11001	CONSTRUCTION GENDARMERIE	10 340 000.00	
		Total REEL		10 340 000.00	10 340 000.00
Total INV		10 340 000.00	10 340 000.00		
Total général			10 385 000.00	10 385 000.00	

Budget Primitif 2014, Budget Aménagement des parcs et zones d'activités *

Section	Nat. MVT	Vote	Lib. Vote	Sens DEPENSE	RECETTE		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 446 500.00			
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100.00			
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 981 000.00		
		70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		12 443 000.00		
		66	CHARGES FINANCIERES	150 000.00			
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		100.00		
		Total REEL		12 596 600.00	14 424 100.00		
		ORDRE	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 867 100.00	24 889 500.00	
				043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	150 000.00	150 000.00
				Total ORDRE	27 017 100.00	25 189 600.00	
Total FONCTIONNEMENT		39 613 700.00	39 613 700.00				
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 343 292.00	4 053 740.00		
		Total REEL	4 343 292.00	4 053 740.00			
		ORDRE	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 577 548.00	26 867 000.00	
				Total ORDRE	26 577 548.00	26 867 100.00	
Total INVESTISSEMENT		30 920 840.00	30 920 840.00				
Total général			70 534 540.00	70 534 540.00			

Budget Primitif 2014, Budget opérations du PLH *

Voir page suivante.

Secteur	Nature du mouvement	Voir	Choix	Type de mouvement	DEPENSE	RECETTE	
FONCTIONNEMENT	ORDRE	042		OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 700 100.00	7 661 100.00	
		043		OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	20 000.00	20 000.00	
	Total ORDRE					7 720 100.00	7 681 100.00
	REEL	011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 890 500.00		
		65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100.00		
		74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		130 000.00	
		70		PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		3 750 500.00	
		75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		100.00	
		66		CHARGES FINANCIERES	20 000.00		
	Total REEL					3 910 600.00	3 949 600.00
Total FONCTIONNEMENT					11 630 700.00	11 630 700.00	
INVESTISSEMENT	ORDRE	040		OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 661 100.00	7 700 100.00	
		Total ORDRE					7 661 100.00
	REEL	16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	582 055.00	543 055.00	
Total REEL					582 055.00	543 055.00	
Total INVESTISSEMENT					6 278 155.00	6 278 155.00	
Total général					19 873 855.00	19 873 855.00	

14-04 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – Participation annuelle au GIP Marité et paiement de la quote-part dont est redevable la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre de sa participation annuelle et du remboursement d'un emprunt contracté par le GIP Marité

Sur rapport de Monsieur YUNG, le conseil communautaire accepte, par 75 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, le versement de la somme de 21 053 € au GIP Marité, au titre de sa participation annuelle au fonctionnement du GIP Marité et du remboursement de l'annuité de l'emprunt.

14-05 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Val de Reuil – ZAC du Parc d'Affaires des Portes – Cession de terrain à E.A.D

Sur rapport de Madame BAUDET et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de céder à Eure Aménagement Développement une parcelle de 20 000 m² environ à prélever sur des terrains cadastrés section VI 215-217-220 et 336 sises ZAC du Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil, pour une rétrocession à la Société SEPTAM (CERA ELECTRONIQUE).

Le conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 3.62 € H.T le m², soit un prix de 72.400 € H.T, TVA en sus au taux en vigueur à la date de signature de l'acte. Le montant total de cette acquisition sera calculé en fonction de la superficie exacte qui sera déterminée après réalisation d'un document d'arpentage, la valeur au m² demeurant inchangée,
- que tous les frais relatifs à cette cession sont à la charge d'Eure Aménagement Développement concessionnaire de la ZAC des Portes de Val de Reuil.

14-06 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Connelles – SAFER de Haute Normandie – Appel à candidature pour acquisition de parcelles – Retrait de délibération

Sur rapport de Madame BAUDET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°13-204 du 23/05/2013 mandatant la SAFER pour présenter la candidature de la CASE à l'acquisition parcelles cadastrées section A 97, 552 et 553 d'une superficie totale de 2 ha 88a 11ca, sises lieudit le « Pré Fay » sur la commune de Connelles, moyennant le prix acte en main de 27 000 €.

14-07 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Opération de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers – Convention d'entretien du quartier entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers et les bailleurs sociaux EURE HABITAT et SECOMILE

Sur rapport de Madame BAUDET, le conseil de communauté décide à l'unanimité que l'Agglomération Seine-Eure sera signataire de la convention d'entretien et partie prenante de son exécution à travers les deux missions relevant de sa compétence :

- La propreté des espaces publics hors espaces verts,
- La collecte des déchets.

Le conseil autorise donc Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'entretien du quartier Maison Rouge aux côtés de la Ville de Louviers, de SECOMILE et d'Eure Habitat.

14-08 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – COMMERCE ET ARTISANAT – Travaux de construction d'un village d'artisans sur la commune de Pont de l'Arche – Procédure adaptée – Lots 1, 6, 10 et 12 - Avenants - Autorisation

S'appuyant sur son propre exemple pour introduire le vote de cette délibération, Monsieur OZEEL demande aux élus d'être « plus tenaces par rapport aux avenants. A Léry, j'ai réussi à les réduire en me bagarrant pied à pied. Il faut renforcer les équipes pour mieux suivre les projets, éviter les avenants et faire en sorte d'avoir des gains. Et pour répondre à Bernard LEROY, le village d'artisans est un outil qui permet d'embaucher ».

« Oui ! C'est un très beau projet ! Il faut y aller, confirme Bernard LEROY. Ceci dit, j'ai cru comprendre que Monsieur le Ministre de l'Intérieur s'apprête à verser 200K€... A Pont de l'Arche ou à la CASE » ?

Monsieur JACQUET répond que cette somme sera bien créditée sur le compte de la CASE.

« Lorsque Bernard LEROY parle de 200 K€ à donner à la CASE, il ne dit rien d'autre que c'est celui qui investit qui doit recevoir les subventions, souligne Monsieur MARTIN.

Lorsque Bernard LEROY dit que les entreprises installées sur le Vaudreuil créent de la valeur ajoutée, il dit que c'est Le Vaudreuil qui apporte à la CASE le produit de cette activité. C'est un peu contradictoire...

Qui est légitimement désigné comme propriétaire ? Le Vaudreuil n'a pas mis un euro pour aménager ces parcs d'activités ! C'est l'Etat qui a aménagé les parcs, puis la CASE qui les a développés.

On ne peut pas dire qu'une commune, parce qu'elle était là, est propriétaire de cette production de richesse. Hubert ZOUTU, avec ECOPARC, nous montre qu'il faut dépasser cette vision. Ce n'est pas par hasard que le développement économique fonctionne à la CASE. C'est bien parce qu'elle en a la responsabilité » insiste-t-il.

« Dans un souci de vérité, réplique Monsieur LEROY, Le Vaudreuil a investi pour permettre l'implantation d'APTAR en donnant un terrain de quatre hectares, en finançant un rond-point, ainsi que la création d'un bassin de rétention des eaux en cas d'orage. Sur ce dossier, la CASE n'a pas mis un euro. Pour être clair, l'EPV a participé à l'implantation de SCHNEIDER et d'HERMES. La CASE n'a rien fait. Nous avons donc largement contribué à l'arrivée des entreprises » précise-t-il.

« La CASE a fini Pharmaparc » souligne Monsieur YUNG.

« A l'entendre, je crois qu'il faudrait offrir une boîte de mouchoirs jetables à Bernard LEROY, relève Madame PONS. Et marquer sa place ! » ironise-t-elle.

Sur rapport de Monsieur OZEEL et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer :

- les avenants n°2 et 3 avec l'entreprise SOCORE TROLETTI, afin de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs. Le montant total du marché est donc porté à 528 583,55 € HT,
- l'avenant n°2 avec l'entreprise JPV, afin de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs. Le montant total du marché est donc porté à 98 302,30 € HT,
- l'avenant n°2 avec l'entreprise ENTROPIA, afin de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs. Le montant total du marché est donc porté à 2 921,91 € HT,
- l'avenant n°3 avec l'entreprise TOFFOLUTTI, afin de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs. Le montant total du marché est donc porté à 546 653,05 € HT.

14-09 – FINANCES LOCALES – DIVERS – COMMERCE ET ARTISANAT – Choix de l'option à la TVA pour le dossier du Village d'artisans d'art sur la commune du Vaudreuil

Sur rapport de Monsieur OZEEL, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'opter à la TVA pour le dossier du Village d'artisans sis au Vaudreuil.

14-10 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée et sous réserve de la production des pièces manquantes, l'aide suivante :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LETELLIER Emilie et monsieur ROBERT Baptiste pour la construction de leur résidence principale à Tostes,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle GRENIER Aurélia et monsieur MOURIOUX David pour la construction de leur résidence principale au Manoir Sur Seine,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur MUTATAYI René pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil.

Le Conseil dit également que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention.

14-11 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Prorogation du PIG et participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide d'élaborer l'avenant de prorogation du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé, le PIG ;
- Décide d'attribuer la subvention suivante, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :
- Dossier RICHARD Alberte, 2 rue du puits 27340 à Tostes : 1 112 € ;

Le Conseil communautaire dit également que la subvention accordée ci-avant ne pourra être versée que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations ;

14-12 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI – rue Maxime Marchand – La Poste à Montaure

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une participation financière de 3 900 € TTC à LA SILOGE pour une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI, rue Maxime Marchand – La Poste à Montaure.

14-13 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de construction de 98 logements dont 84 logements locatifs sociaux PLUS/PLAI – ZAC des Noës à Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité le conseil communautaire :

- Décide de l'attribution d'une participation financière de 582 400 € TTC à LA SILOGE pour l'opération de construction décrite ci-avant,
- Autorise l'élaboration d'une convention de paiement,
- Dit que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- Dit que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public,

14-14 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – Adhésion à la charte départementale d'entretien des espaces publics – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la charte départementale d'entretien des espaces publics,
- d'accepter les termes niveau 1 « Traiter Mieux »,

En aparté au vote de cette délibération, Madame LECESNE a souhaité que les employés communaux puissent bénéficier des formations dispensées sur ce sujet.

Monsieur CHRISTOPHE propose que les agents communaux soient associés aux stages.

Monsieur YUNG répond que cette éventualité a été prévue.

14-15 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Aménagement de la zone humide des pâtures et du Clos des Aulnes – Régime Forestier – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MERLE, le conseil de communauté décide à l'unanimité de solliciter le bénéfice du régime forestier pour les parcelles suivantes :

Référence	Adresse	Surface (m²)	Commune
270537 H0002	0 LES BAS PRES	3785	SAINT ETIENNE DU VAUVRAY
270537 H0003	0 LES BAS PRES	4996	SAINT ETIENNE DU VAUVRAY
270537 H0011	0 LES BAS PRES	293	SAINT ETIENNE DU VAUVRAY
270537 H0024	0 LES BAS PRES	6155	SAINT ETIENNE DU VAUVRAY
270701 EC0006	0 LES PATURES	2400	VAL DE REUIL
270701 EC0007	0 LES PATURES	2400	VAL DE REUIL
270701 EC0008	0 LES PATURES	1018	VAL DE REUIL
270701 EC0009	0 LES PATURES	2907	VAL DE REUIL
270701 EC0011	0 LES PATURES	5510	VAL DE REUIL
270701 EC0012	0 LES PATURES	2070	VAL DE REUIL
270701 EC0013	0 LES PATURES	2215	VAL DE REUIL
270701 EC0014	0 LES PATURES	2757	VAL DE REUIL
270701 EC0015	0 LES PATURES	2758	VAL DE REUIL
270701 EC0016	0 LES PATURES	3015	VAL DE REUIL
270701 EC0017	0 LES PATURES	5666	VAL DE REUIL
270701 EC0018	0 LES PATURES	4479	VAL DE REUIL
270701 EC0030	0 LES PATURES	3167	VAL DE REUIL
270701 EC0031	0 LES PATURES	1290	VAL DE REUIL
270701 EC0032	0 LES PATURES	1290	VAL DE REUIL
270701 EC0033	0 LES PATURES	1290	VAL DE REUIL
270701 EC0034	0 LES PATURES	1310	VAL DE REUIL
270701 EC0035	0 LES PATURES	1315	VAL DE REUIL
270701 EC0036	0 LES PATURES	2897	VAL DE REUIL
270701 EC0037	0 LES PATURES	1500	VAL DE REUIL
270701 EC0038	0 LES PATURES	1545	VAL DE REUIL
270701 EC0039	0 LES PATURES	1570	VAL DE REUIL
270701 EC0040	0 LES PATURES	700	VAL DE REUIL
270701 EC0041	0 LES PATURES	1083	VAL DE REUIL
270701 EC0042	0 LES PATURES	1063	VAL DE REUIL
270701 EC0043	0 LES PATURES	1475	VAL DE REUIL
270701 EC0044	0 LES PATURES	700	VAL DE REUIL
270701 EC0045	0 LES PATURES	1102	VAL DE REUIL

270701 EC0046	0 LES PATURES	1011	VAL DE REUIL
270701 EC0047	0 LES PATURES	1485	VAL DE REUIL
270701 EC0048	0 LES PATURES	2903	VAL DE REUIL
270701 EC0050	0 LES PATURES	7555	VAL DE REUIL
270701 EC0051	0 LES PATURES	2410	VAL DE REUIL
270701 EC0052	0 LES PATURES	2250	VAL DE REUIL
270701 EC0053	0 LES PATURES	2720	VAL DE REUIL
270701 EC0054	0 LES PATURES	2575	VAL DE REUIL
270701 EC0055	0 LES PATURES	2550	VAL DE REUIL
270701 EC0235	0 LES PATURES	5617	VAL DE REUIL
270701 EC0237	0 LES PATURES	1087	VAL DE REUIL
270701 EC0253	0 LES PATURES	3120	VAL DE REUIL
270701 EC0254	0 LES PATURES	2870	VAL DE REUIL
270701 EC0255	0 LES PATURES	4083	VAL DE REUIL
270701 EC0256	0 LES PATURES	2849	VAL DE REUIL
270701 EC0258	0 LES PATURES	3325	VAL DE REUIL
270701 EC0261	0 LES PATURES	13525	VAL DE REUIL
270701 EC0262	0 LES PATURES	9245	VAL DE REUIL
270701 EC0296	0 LES PATURES	13285	VAL DE REUIL
270701 EC0298	0 LES PATURES	4530	VAL DE REUIL
270701 EC0299	0 LES PATURES	13515	VAL DE REUIL
270701 EC0301	0 LES PATURES	24420	VAL DE REUIL
270701 EC0302	0 LES PATURES	4150	VAL DE REUIL
270701 EC0304	0 LES PATURES	2950	VAL DE REUIL
270701 EC0305	0 LES PATURES	3785	VAL DE REUIL
270701 EC0307	0 LES PATURES	4220	VAL DE REUIL
270701 EC0308	0 LES PATURES	12520	VAL DE REUIL
270701 EC0310	0 LES PATURES	8263	VAL DE REUIL
270701 EC0311	0 LES PATURES	19063	VAL DE REUIL
270701 EC0314	0 LES PATURES	7663	VAL DE REUIL
270701 EC0318	0 LES PATURES	16668	VAL DE REUIL
270701 EC0319	0 LES PATURES	790	VAL DE REUIL
270701 EC0322	0 LES PATURES	4245	VAL DE REUIL
270701 EC0342	0 LES PATURES	3749	VAL DE REUIL
270701 EC0344	0 LES PATURES	10321	VAL DE REUIL

14-16 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la voirie sur la commune de Pinterville – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PETEL et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte les travaux d'aménagement et de renforcement sur une partie de la rue Mermoz sur la commune de Pinterville,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Pinterville à hauteur de 32.50 % du cout H.T des travaux d'aménagement estimée à 8 190 €.

14-17 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement du carrefour de la route des Sablons et Chaussée du Parc sur la commune de Val-de-Reuil – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec groupement de commandes entre la commune de Val-de-Reuil et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Convention de réalisation – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PETEL, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de la route des Sablons et de la Chaussée du Parc sur la commune de Val-de-Reuil.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président :

- à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec groupement de commandes avec la commune de Val-de-Reuil ainsi que ses avenants éventuels,
- à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération,
- à solliciter la participation financière de la commune de Val-de-Reuil à hauteur de 147 000 € sur la base des estimations prévisionnelles.

14-18 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention de délégation de service entre l'Office de tourisme intercommunal et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation

Sur rapport de Monsieur QUÉRÉ, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle de délégation de service précitée avec l'Office de tourisme Seine-Eure.

Président de l'Office de Tourisme Seine-Eure, Monsieur AUGER s'est momentanément éclipsé et n'a pas pris part au vote de cette délibération.

14-19 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses

Sur rapport de Monsieur QUÉRÉ, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de verser une participation financière de 15 000 € à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses.

14-20 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Promotion du territoire – Marathon Seine-Eure – Convention avec l'association *Marathon Sport Evénement*

Sur rapport de Monsieur YUNG, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association *Marathon Sport Evénement* et de lui verser une subvention de 85 000 € nécessaire à l'organisation du 10^e marathon et Ekiden Seine-Eure.

14-21 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de construction d'un centre aquatique intercommunal sur la commune de Louviers – Appel d'offres ouvert – Lot n°2 – Avenant n°4 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur YUNG, par 81 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION Haute-Normandie afin de prendre en compte la réalisation des travaux complémentaires précités. Le montant total du marché est donc porté de 7 316 272,48€ HT à 7 395 200,63 € HT.

En conclusion du vote de cette délibération, Monsieur MARTIN est revenu sur les déclarations de Monsieur LEROY, à propos des frais de fonctionnement de la CASE :

« Cet investissement, qui génère du fonctionnement, représente la création et le maintien de 47 emplois au lieu de 6 précédemment. Et ce sont des emplois marchands » a-t-il souligné.

14-22 – COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Exploitation d'une boucle locale de télécommunications – Avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur YUNG et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte la passation d'un avenant n°1 avec la société EURASEINE afin de prendre en compte les évolutions du traité d'affermage depuis son entrée en vigueur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 précité avec la société EURASEINE, sise 40/42 quai du point du jour, 92100 Boulogne Billancourt.

14-23 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Aménagement de la zone d'expansion « Les Pâtures » et du Clos des Aulnes sur les communes de Val de Reuil, Saint Etienne du Vauvray et le Vaudreuil – Huit lots – Procédure adaptée – Attribution – Rectificatif – Autorisation

Sur rapport de Monsieur YUNG, le conseil de communauté rectifie, à l'unanimité, le prix du lot n°6 « VRD Terrassements » et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant dont le montant est le suivant :

Tranche	Montant HT	TVA à 20% actuellement en vigueur	Montant TTC
<u>Tranche ferme</u> : Aménagement et valorisation pédagogique du Clos des Aulnes	BASE + OPTIONS 332 270.65 € HT	66 454.13 €	398 724.78 € TTC
<u>Tranche conditionnelle n°1</u> : Liaison vers St Etienne du Vauvray - Réalisation d'un cheminement piéton au niveau du giratoire entre les D77 et D71	BASE + OPTIONS 24 684.95 € HT	4 936.99 €	29 621.94 € TTC
Total	356 955.60 € HT	71 391.12 €	428 346.72 € TTC

14-24 – FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur YUNG et à l'unanimité, le conseil de communauté décide :

Au 11 février 2014 :

- de supprimer 1 poste d'Edicateur des activités physiques et sportives, à temps complet,
- de supprimer 1 poste d'Edicateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- de supprimer 1 poste d'Edicateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- de supprimer 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps complet,
- de supprimer 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, à temps complet.

Au 4 mars 2014 :

- de supprimer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe non titulaire à temps complet,
- de créer un poste d'ingénieur territorial stagiaire à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 45.

Le Président

Patrice YUNG
Par déléation
Le Directeur Général



Philippe LE GAL